



Procès-verbal de saisie - attribution.

Par Visiteur

Bonjour,

Ce jour, le 04/11/2009, m'a été remis par un huissier de justice un "Procès-verbal de saisie-attribution ainsi qu'un procès verbal de signification à personne.

Je souhaite poursuivre la Société Générale de Blanzly pour manquement grave.

Dans le premier feuillet, l'adresse me concernant est "80 Impasse René Clair à Montceau les Mines (71300).

Or, je n'ai jamais résidé à cette adresse. De plus, je réside depuis le 28/02/2009 au 1 Rue du Puits à La Motte d'Aveillans (38770).

Dans le troisième feuillet, il est confirmé par Mlle PIQUE Alexandrine, conseiller d'accueil à la société Générale, mon adresse à cette de Montceau les Mines.

Or, sur tous mes relevés de compte que je reçois, il est indique "1 Rue du Puis 38770 La Motte d'Aveillans".

Puis-je poursuivre la Société Générale pour usage de faux et manquement grave?

Si oui, comment dois-je procéder?

Dans l'attente, recevez mes meilleures salutations.

Angélique BERGER.

Ci-dessous les pièces jointes:

1) <http://img691.imageshack.us/img691/186/pvangeliqueberger1sur3.jpg>

2) <http://img691.imageshack.us/img691/3489/pvangeliqueberger2sur3.jpg>

3) <http://img20.imageshack.us/img20/8392/pvangeliqueberger3sur3.jpg>

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Puis-je poursuivre la Société Générale pour usage de faux et manquement grave?

Si oui, comment dois-je procéder?

Le faux et l'usage de faux sont deux infractions qui ne correspondent en rien aux faits vous intéressant.

Malheureusement hormis votre domiciliation tous les autres éléments vous concernant en particulier votre état civil sont exacts. De ce fait, l'erreur sur l'adresse n'a aucune incidence.

Cordialement